

*Informations générales relatives à l'institution*

<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	0206 543 781
<b>Type d'institution</b>	Commune
<b>Nom de l'institution</b>	Ville de Neufchâteau
<b>Période de reporting</b>	2019

	<b>Nombre de réunions</b>
<b>Conseil Communal</b>	11
<b>Collège Communal</b>	66
<b>Commission ou comité spécial #1<sup>4</sup></b>	Néant
<b>Commission ou comité spécial #2</b>	Néant
<b>Autre #1</b>	Néant
<b>...</b>	Néant

---

<sup>4</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de commission

Membres du Conseil

Fonction <sup>5</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>7</sup>	Détail de la rémunération et des avantages <sup>8</sup>	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions <sup>9</sup>
Président(e) du Conseil	LOUIS Micheline	2381,28	2381,28			100 %
Bourgmestre / Président(e) du Collège/ Président(e) du CPAS	FOURNY Dimitri	57004,98	2033,61 3914,37 51057,00	Allocation de fin d'année Pécule de vacances Traitement		
Echevin(e)/député/membre du bureau permanent # 1	GRANDJEAN Christian	34505,86	1523,04 2348,62 30634,20	Allocation de fin d'année Pécule de vacances Traitement		
Echevin(e)/député/membre du bureau permanent # 2	HUBERTY François	34505,86	1523,04 2348,62 30634,20	Allocation de fin d'année Pécule de vacances Traitement		

<sup>5</sup> Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

<sup>7</sup> La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

<sup>8</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1<sup>er</sup>).

<sup>9</sup> Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

Echevin(e)/député/membre du bureau permanent # 3	MICHIELS Daniel	34505,86	1523,04 2348,62 30634,20	Allocation de fin d'année Pécule de vacances Traitement		
Echevin(e)/député/membre du bureau permanent # 4	KELLEN Christian	33755,61	1523,04 1598,37 30634,20	Allocation de fin d'année Pécule de vacances Traitement		
Conseiller(ère)/Président(e) du CPAS # 1	DEVALET Joëlle	1190,64	1190,64			100 %
Conseiller(ère) # 2	GENDEBIEN Nelly	1190,64	1190,64			100 %
Conseiller(ère) # 3	EVRARD Yves	1190,64	1190,64			100 %
Conseiller(ère) # 4	MIGNON Alexandre	0,00	0,00			0 %
Conseiller(ère) # 5	OTJACQUES Pierre	974,16	974,16			82 %
Conseiller(ère) # 6	MEUNIER Eric	541,20	541,20			45 %
Conseiller(ère) # 7	CASTAGNE Marie-Claire	324,72	324,72			27 %
Conseiller(ère) # 8	BORCEUX Jean-Louis	1190,64	1190,64			100 %
Conseiller(ère) # 9	THIRY Marie-France	1082,40	1082,40			90 %
Conseiller(ère) # 10	EVRARD Fabienne	1190,64	1190,64			100 %
Conseiller(ère) # 11	RIGAUX Olivier	1082,40	1082,40			90 %
Conseiller(ère) # 12	SERVAIS Jean-Marie	1190,64	1190,64			100 %
Conseiller(ère) # 13	DE DECKER	1190,64	1190,64			100 %

	Paulette					
<b>Total général</b>	19	208998,81	208998,81	x	x	x

**NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.**